



LEGENDE DES INDICES

- A zone naturelle agricole
- As emprise du domaine skiable
- N zone naturelle
- Nu constructions isolées
- indice "z" PIZ : prescriptions techniques
- indice "zr" PIZ : maintien du bâti à l'existant

Emplacements réservés			
N°PLU	Opération	Bénéficiaire	Surface
1	Station de relevage pour assainissement	Commune	2 790 m ²
2	Zone de loisirs de l'Arrodine: activités sportives et de loisirs	Commune	4 230 m ²
3	Création de voirie	Commune	460 m ²
4	Préservation des vestiges du Château. Espace public	Commune	1 065 m ²
5	Stationnement	Commune	1 261 m ²
6	Stationnement	Commune	1 400 m ²
7	Extension du cimetière et stationnement	Commune	2 646 m ²
8	Création de voirie	Commune	1 087 m ²
9	Élargissement de voirie	Commune	930 m ²
10	Réservoir. Périmètre de protection	Commune	5 543 m ²
11	Création de voirie	Commune	7 035 m ²
12a	Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	637 m ²
12b	Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	1 141 m ²
12c	Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	2 178 m ²
12d	Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	1 665 m ²
13	Aménagement de réseaux publics	Commune	232 m ²
14	Réservoir. Périmètre de protection immédiat de captage AEP	Commune	3 038 m ²
15	Réaménagement du site d'accueil de la table d'orientation	Commune	9 456 m ²
16	Aménagement du domaine skiable: pistes - remontées mécaniques - stationnement	Commune	14 212 m ²

- Bâtiment d'élevage
- Constructions identifiées au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme : valeur patrimoniale
- Constructions identifiées au titre de l'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme : qualité patrimoniale et architecturale
- Bâtiments identifiés comme chalets d'alpage - bâtiments d'estive
- Constructions nouvelles non recensées par le cadastre
- Secteurs soumis à l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme (75 m de part et d'autre de l'axe de la RD 1212)
- Axe bruyant RD 1212 : prescriptions acoustiques (arrêté préfectoral 25-06-1999)

COMMUNE DE :
FLUMET
Département de la Savoie

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

Arrêté par délibération
du Conseil Municipal
du 28 juin 2007
Mis à l'enquête publique
par arrêté du Maire
du 7 novembre 2007
Approuvé par délibération
du Conseil Municipal
du 22 février 2008

Echelle : 1/2500è

Atelier 2
Architectes
J.C. POUSSOU & J. TIERRE
80 place des possesges
38920 Crolles
Tél : 04 76 08 02 06
Fax : 04 76 08 02 04
Email : atelier@at2studio.fr

